

Règlement Particulier des Épreuves (RPE)
Coupe de Seine et Marne Volley Assis 4x4 mixte
2024



Comité Départemental de Volley de Seine et Marne

Gestion : manuel.geslin@cdvb77.fr Présidente de la CDS : marjorie.lecerf@cdvb77.fr

Dernière mise à jour le, 4 avril 2024

En attente d'approbation par le prochain Comité Directeur du CDVolley 77

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante du CDVolley77, le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Départementale Sportive.

Préambule

Cette saison le comité de Seine et Marne lance une coupe de Seine et Marne Volley Assis en invitant les deux GSA les plus actifs en Volley Assis à participer à une compétition finale le 2 juin 2024.

Art. 1 - Généralités

Le présent règlement s'applique à la coupe de Seine et Marne Volley Assis organisée par la CDS de Seine et Marne.

Il vient en complément du RGES (Règlement Général des Épreuves Sportives) édité par la FFVolley en précisant certaines dispositions spécifiques à ce championnat. Le RGES reste toutefois le règlement de base de toutes compétitions fédérales qu'il est nécessaire de lire au moins une fois.

Art. 2 - Engagement des GSA

Pour cette saison, les GSA sont invités par le comité départemental.

Le montant de l'engagement est gratuit en revanche nous demandons que les participants aient une licence Compétition extension Para-Volley / Assis (voir art. 3.1)

Art. 3 – Équipes et joueurs

Art. 3.1 – Licences autorisées

Seuls les licenciés Compétition extension Para-Volley / Assis des catégories seniors et M21 sont autorisés à participer aux rencontres. Les M18 doivent, eux, avoir validé leur simple surclassement pour participer.

Art. 3.2 – Composition d'une équipe

Chaque équipe se compose de 8 joueurs au maximum dont une joueuse féminine au minimum sur le terrain à chaque instant.

En cas de blessure de l'unique joueuse féminine en cours de match l'empêchant de finir la rencontre, l'équipe peut valablement poursuivre le match sans toutefois pouvoir procéder à un remplacement (fin du match à 3 joueurs).

Le nombre maximum de joueurs (ses) muté(e)s est illimité.

Art. 3.3 – Classification

Les équipes n'ont pas l'obligation d'avoir des joueurs classifiés.

Art. 3.4 – Regroupement de GSA

Un ou plusieurs GSA sont autorisés à s'associer pour constituer une équipe. Un GSA de Seine et Marne où au moins la moitié (arrondi au nombre inférieur) des membres doivent être licenciés sera le « club support ». Seul le nom du « club support » sera mentionné.

Art. 3.5 – Tenue des joueurs

Les joueurs ont une tenue de sport ne présentant aucun danger ni pour eux ni pour les autres participants. Les maillots numérotés ne sont pas obligatoires mais sont vivement conseillés, pour faciliter le travail des arbitres. Les maillots doivent être aux couleurs du GSA.

Art. 4 – Calendrier

La rencontre se déroulera le **dimanche 2 juin 2024 à Coupvray** (Val d'Europe), lors des finales de la coupe de Seine et Marne M15, M18, M21, Seniors C1 et C2 féminines et masculines.

L'horaire sera précisé avec le programme des finales. (Après 12h probablement).

Art. 5 – Organisation matérielle de la rencontre

Le club recevant doit permettre que la rencontre se passe dans les meilleures conditions, notamment au niveau de la sécurité.

Art. 5.1 – Ballon

Le club recevant doit mettre à disposition un minimum de 8 ballons (4 par équipe). Les références conseillées sont les suivantes : MIKASA : V200W ; V300W ; MVA200 ; MVA300 - MOLTEN : V5M5000 ; V5M4500 - DECATHLON ALLSIX V900

Art. 5.2 – Terrain

Le terrain doit mesurer 5m x 9m. La hauteur du filet est fixé à 1.10m.

Les lignes aux sols doivent être tracées (si la salle ne possède pas de traçage permanent alors un adhésif de 5cm de largeur devra être utilisé).

Une ligne à 2m de la ligne centrale doit être tracée.

L'aire de jeu doit permettre de jouer en sécurité. Recul conseillé : 2.5m minimum autour du terrain.

Art. 5.3 – Autres équipements

Un scoreur manuel ou électronique est nécessaire pour afficher le score pendant le match.

Art. 6 - Arbitrage

L'arbitrage sera assuré par un arbitre désigné par le CDVB77.

Les frais sont pris en charge par le CDVB77.

Art. 7 – Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FFVolley : CHALLENGE FRANCE 4x4 VOLLEY ASSIS

http://extranet.ffvb.org/data/Files/manuel_juridique/2023-2024/FFvolley_RPE_Challenge_France_4x4.Volley-Assis_2023.2024.vf.pdf

Art. 8 – Formule sportive

Match en 2 sets gagnants de 25 pts avec 2 pts d'écart et tie-break de 15 pts avec 2 pts d'écart.

Le GSA gagnant sera désigné **vainqueur de la Coupe de Seine et Marne Volley Assis 4x4 2024**

Contacts :

Gestion administrative	Manuel GESLIN	manuel.geslin@cdvb77.fr
Présidente de la CDS 77	Marjorie LECERF	marjorie.lecerf@cdvb77.fr
CDS 77	Commission Sportive	sportive@cdvb77.fr

Liens :

Comité de Seine et Marne de volley :

www.cdvb77.fr

Serveurs FFVolley (calendriers) :

http://www.fvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77

Serveur FFVolley (saisie des résultats) :

http://www.fvbbeach.org/ffvbapp/resu/saisie_resu.php

Serveur FFVolley (espace club – demande de modification du calendrier) :

https://www.fvbbeach.org/ffvbapp/weblic/acces_licences.php

RGES / RGLIGA / etc. :

<http://extranet.fvb.org/196-37-1-Statuts-et-Reglements>